

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

### COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL Du Lundi 12 juin 2017 Salle Jean-Favre à Langres À 18h00

**Date de convocation :**  
*6 juin 2017*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24**  
**PRESENTS = 19**  
**VOTANTS = 21**

**Etaient présents :**

C.COLLIAT ; P. DZIEGIEL ; C. GUENE ; J-M. RABET ; R.DIDIER ; N.FUERTES ; P.GARIOT ;  
F.GROSJEAN ; A.LAMBERT ; J-P .LUCIOT ; J-P.RAMAGET ; D.THIEBAUD ; E.DARBOT ;  
W.JOFFRAIN ; J-M.THIEBAUT ; S. COEURDASSIER ; D.CAMELIN ; D.CHEVILLOT ;  
M.MARCHISET ;

**Excusés** : J. PREVOT ; J-P.GARNIER ; F.GIROD ; D.RICHARD-BRICE ; S.DELONG ; M-  
J.RUEL ; F.BUGAUD ; L.WEBER ; P.ANDRIOT ; D.RICHARD-BRICE

**Pouvoirs** : MJ.RUEL pouvoir à P.GARIOT ; L.WEBER pouvoir à E.DARBOT

**Assistaient à la réunion :**

**CDT:** Y.DOUCEY; J-P.HURSON

**Suppléants** : D.BLANCHARD ; D.HUOT ;

**Invités** : D.RIBAULT ;

**Equipe PETR** : S.SIDIBE ; E.BOURGUEIL ; K.HURSON ; S.ODIN ; P.GIRAULT

A été nommé secrétaire de séance : Dominique THIEBAUD

Le quorum étant atteint, le Président, Monsieur Charles Guené, ouvre la séance.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2017.

**Délibération n°2017-035 - Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 mars 2017**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2017.

### 1. COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU DU 22 MAI 2017

#### 1.1. DELIBERATION : ACTIVITE ACCESSOIRE FETE DES ASSOCIATIONS 2017

Création de deux activités accessoires pour l'organisation de la Fête des Associations 2017 à compter du 20 avril 2017 et jusqu'au 15 septembre 2017

Missions confiées à deux agents de la Ville de Langres : un sera en charge de la coordination de l'évènement et du relationnel avec les associations, l'autre s'occupera du volet technique

Rémunération de ces activités accessoires à hauteur de 15,70 € bruts de l'heure, le nombre d'heures total pour les deux agents étant estimé à 200 heures maximum

#### 1.2. DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE COORDONNATEUR CONTRAT LOCAL DE SANTE

Création d'un poste de coordonnateur Contrat Local de Santé : poste au grade d'attaché de catégorie A, profil recherché : bac + 3 à minima, rémunération selon la grille des attachés, à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

#### 1.3. DELIBERATION : ADHESION A LA MONTAGNE – CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'EPIDE

Proposition par l'EPIDE de Langres de mettre en place des actions de nettoyage en rive des 4 lacs ou autres zones relevant de la compétence du PETR, à raison de 12 journées par an

En contrepartie engagement du PETR à assurer le financement de 6 demi-journées d'initiation voile ou kayak

Trois devis ont été recherchés ; celui retenu est celui proposé par la Montagne – nécessité d'adhérer à l'association (tarif adhésion : 20€).

#### 1.4. DELIBERATION : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE - COMMUNICATION

Recrutement d'un contrat aidé d'assistant de communication pour mener à bien toutes les actions de communication

### 2. ECONOMIE

#### 2.1. DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE LA ZAI DU BREUIL DU GRAND LANGRES AU PETR

Il est rappelé aux membres du Comité syndical, que conformément aux statuts du PETR du Pays de Langres, les Communautés de communes mettent à disposition du PETR les terrains nécessaires à l'aménagement des zones d'activités relevant de sa compétence ainsi que le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validé par le Comité Syndical.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

Afin de permettre l'aménagement de la zone d'activités du Breuil, située sur la commune de Val de Meuse, la Communauté de Communes du Grand Langres, propriétaire, doit mettre à disposition du PETR du Pays de Langres le terrain nécessaire à cet aménagement.

Romary Didier souhaite la plus grande discrétion autour des projets d'implantation sur la zone.

**Délibération n°2017-036 - Objet : mise à disposition des terrains de la ZAI du Breuil du Grand Langres au PETR du Pays de Langres**

Il est rappelé aux membres du Comité syndical, que conformément aux statuts du PETR du Pays de Langres, les Communautés de communes mettent à disposition du PETR les terrains nécessaires à l'aménagement des zones d'activités relevant de sa compétence ainsi que le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validé par le Comité Syndical.

Afin de permettre l'aménagement de la zone d'activités du Breuil, située sur la commune de Val de Meuse, la Communauté de Communes du Grand Langres, propriétaire, doit mettre à disposition du PETR du Pays de Langres le terrain nécessaire à cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve la convention établie entre la CCGL et le PETR du Pays de Langres, relative à la mise à disposition des parcelles cadastrées section YN 39 et YN 41, sises sur la commune de Val de Meuse ;
- autorise le Président à signer cette convention de mise à disposition de terrain.

### 2.2. DELIBERATION : DM TRAVAUX ZAI DU BREUIL

**Délibération n°2017- 037- Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe ZAI du Breuil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;

Vu la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes avec mandat pour l'aménagement de l'accès à la ZAI du Breuil établie entre le Conseil Départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres, et qui acte que l'ensemble des dépenses de l'opération est pris en charge par le PETR qui refacture ensuite sa participation au Conseil Départemental ;

Considérant que seules les dépenses à la charge du PETR sont inscrites au budget primitif 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°1 du Budget annexe ZAI du Breuil suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-458101-00 TOURNE A GAUCHE	0 00 €	174 942 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 458101 : TOURNE A GAUCHE</b>	<b>0 00 €</b>	<b>174 942 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
R-458201-00 TOURNE A GAUCHE	0 00 €	0 00 €	0 00 €	174 942 00 €
<b>TOTAL R 458201 : TOURNE A GAUCHE</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>174 942 00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0 00 €</b>	<b>174 942 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>174 942 00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>174 942 00 €</b>		<b>174 942 00 €</b>

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 2.3. DELIBERATION : REFERENT SUR LA THEMATIQUE CIRCUITS-COURTS

Charles Guené rappelle qu'il avait été proposé de confier la thématique circuits-courts à Patricia Andriot. Il convient de formaliser cette désignation par le biais d'une délibération.

Il est donc proposé au Comité syndical de nommer Patricia Andriot référente « Circuits-courts » pour conduire les actions en la matière.

***Délibération n°2017-038 - Objet : désignation d'un référent « circuits-courts »***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, désigne Mme Patricia ANDRIOT, référente circuits courts au PETR du Pays de Langres.

## 3. TOURISME

### 3.1. DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES TERRAINS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING CAR DU GRAND LANGRES AU PETR

Il est rappelé aux membres du comité syndical, que conformément aux statuts du PETR du Pays de Langres, les communautés de communes mettent à disposition du PETR les terrains nécessaires à l'aménagement des zones d'activités relevant de sa compétence ainsi que le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validé par le Comité Syndical.

Afin de permettre l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars, située sur la commune de Langres, la Communauté de Communes du Grand Langres, gestionnaire, doit mettre à disposition du PETR du Pays de Langres le terrain nécessaire à cet aménagement.

Récemment, le PETR ont appris que des fouilles archéologiques devaient être menées sur le site ce qui peut impacter le calendrier de réalisation d'au moins 6 mois. Charles Guené se propose d'intervenir auprès des services concernés afin de faire accélérer les choses pour ne pas pénaliser la réalisation du projet d'aménagement de l'aire de camping-cars.

***Délibération n°2017-039- Objet : Mise à disposition des terrains pour l'aménagement d'une aire de camping-car du Grand Langres au PETR du Pays de Langres***

Il est rappelé aux membres du comité syndical, que conformément aux statuts du PETR du Pays de Langres, les communautés de communes mettent à disposition du PETR les terrains nécessaires à l'aménagement des zones d'activités relevant de sa compétence ainsi que le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validé par le Comité Syndical.

Afin de permettre l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars, située sur la commune de Langres, la Communauté de Communes du Grand Langres, gestionnaire, doit mettre à disposition du PETR du Pays de Langres le terrain nécessaire à cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve la convention établie entre la CCGL et le PETR du Pays de Langres, relative à la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 4 500m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section BL 236, sises sur la commune de Langres ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de terrain.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 4. COMMUNICATION

#### 4.1. DELIBERATION : STRATEGIE DU PETR EN MATIERE DE COMMUNICATION ET PROPOSITION DE LOGO

##### Etat des lieux

En blanc : ce qui a déjà été acté / En jaune : à mettre en débat

OUTILS EN PLACE AU MOMENT DE LA FUSION	REORGANISATION
Site internet APL	A faire évoluer ou à refaire
Site internet Langres développement (SMAEPL et SMTLPL)	Arrêt en 2016
Point Info Logement	Décision d'arrêter - faire le nécessaire pour supprimer les liens
Point Info Services	Décision d'arrêter - faire le nécessaire pour supprimer les liens
Pages facebook (APL et Langres Développement)	Réflexion après ou pendant la remise en place du site
Répertoire des pratiques culturelles et sportives	Arrêt
Ecoutez-voir	Arrêt partiel en 2016 Arrêt total en 2017
Fête des associations	Avec recrutement agents Ville de Langres
Journal du PETR	Mis en place en 2016 refonte en 2017
Stratégie d'accueil habitants : mallettes, documents d'accueil traduits en espagnol, anglais, néerlandais	Arrêt
Flyers - plaquettes en fonction thématiques - dossiers traités	En fonction des besoins du moment Exemple : MSAP / LEADER / TEPCV / Taxe de séjour...
Marque territoriale	Résultats étude qui propose évolution
Bistrot de pays	Arrêt - faire le nécessaire pour récupérer les enseignes
Communication économie	Cible : actifs - entreprises
SCoT	Obligations de communication à respecter

##### Logo et charte graphique

La proposition est de mettre en place une communication globale pour le PETR qui sera déclinée pour ses différents volets : Stratégie territoriale-SCoT, Economie, Tourisme.

Aussi s'agit-il de réutiliser le logo de l'EPIC de Langres qui est aussi celui de l'APL comme base de travail et de le rénover. La référence aux remparts, lacs et forêt est à garder. Le logo pourrait être décliné en fonction des thématiques avec des sous-titres spécifiques. Exemple : une couleur pour représenter chacune des trois thématiques : SCoT / Economie / Tourisme.

L'objectif est de créer une identité commune forte pour tout ce qui touche à l'ensemble du territoire du pays de Langres.

##### SCoT

Obligation de communication pour le SCoT (afin de respecter les modalités de la concertation) de :

- mettre en place logo et charte graphique,
- créer et rendre « téléchargeable la Lettre du Scot sur le site internet du PETR du Pays de Langres »,
- informer « en continue sur le site internet du PETR du pays de Langres par le biais d'une page dédiée au projet de SCoT, annonce des actualités et temps forts du SCoT, mise en ligne des documents du SCoT validés par le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres ».

Le prestataire du SCoT (URBICAND) propose aussi une stratégie média qui utilise le web et les réseaux sociaux (facebook notamment) : communication gratuite et « virale ».

Afin d'articuler communication PETR et communication SCoT : choix de ne pas créer une charte graphique propre.

Propositions :

## PETR DU PAYS DE LANGRES

- le prestataire du SCoT (URBICAND) rénove le logo APL et crée la charte graphique pour le PETR et sa déclinaison pour le SCoT : proposition de logos pour le 12 juin 2017 (coût : 0€ supplémentaire pour le PETR)

La référence aux remparts, lacs et forêt est à garder. Le logo pourrait être décliné en fonction des thématiques avec des sous-titres spécifiques. Exemple : une couleur pour représenter chacune des trois thématiques : SCoT / Economie / Tourisme.

- le prestataire du SCoT (URBICAND) conseille le PETR d'avoir un relais direct « communication » sur la durée de la construction du SCoT.

### Tourisme

En 2012, rénovation du logo APL (créé en 2000).

Afin de renforcer l'identité du territoire et véhiculer une image commune, l'Office de tourisme du pays de Langres a utilisé le même logo que l'APL. L'Office de tourisme, devenu EPIC, n'a pas l'intention de faire évoluer son logo.

Propositions :

- réutiliser le logo rénové décliné pour le volet tourisme

### Economie

Cibles : salariés – chef d'entreprises

Quelle communication pour faire connaître l'offre du territoire ? zones d'activités, immobiliers, entreprises...

Propositions :

- modifier les panneaux des zones d'activités : numéro de téléphone à minima
- autres outils à imaginer

### Marque territoriale : Made In Pays de Langres

Suite au bilan réalisé après trois années d'existence, le prestataire a émis des préconisations sur le volet communication.

Les évolutions en termes de communication doivent se faire en cohérence avec les réflexions en cours au PETR.

### Journal du PETR

2016 : 3 numéros / 2017 : 2<sup>ème</sup> numéro en cours de finalisation

Propositions :

- réduire le nombre de pages à 2 ou 4 et accroître la parution (5 à 6 numéros par an)
- communication plus courte, plus régulière : le format actuel comporte trop de texte et pas assez de visuels
- faire des focus sur un sujet / un dossier en particulier
- Pour la rédaction des articles : prévoir quelques lignes de l' élu référent qui donnent les orientations politiques + quelques lignes techniques. Les informations doivent être plus accessibles.
- Faire évoluer les visuels figurant dans le journal du PETR comme la carte du pays de Langres. Celle qui est utilisée renvoie l'image d'un territoire administratif, fermé sur lui-même. Plusieurs déclinaisons de carte pourraient être envisagées en fonction du sujet traité (ex : carte du territoire mettant en avant les ressources locales par intercommunalité).

Diffusion : Aux membres du comité syndical, maires, délégués communautaires : cet envoi doit transiter par les Communautés de communes. Il est important que les délégués communautaires puissent recevoir le journal du PETR afin de mieux connaître la structure et ses missions et faciliter le lien avec les sujets du PETR qui sont traités dans les intercommunalités.

### Communication numérique

Le PETR doit disposer d'un site internet et être visible sur les réseaux sociaux à minima pour sa politique économique et son projet SCoT.

La proposition est de créer un nouveau site internet en utilisant les back office gratuits.

William Joffrain, élu référent en charge de la communication au PETR présente sa feuille de route.

Il rappelle également le cadre du SCoT qui contient un volet communication obligatoire. C'est pourquoi au moment de l'élaboration du cahier des charges SCoT, une mission sur la communication et la refonte des

## PETR DU PAYS DE LANGRES

outils du PETR (et plus particulièrement le logo), a été prévue. Ce travail est inclus dans la prestation SCoT et n'engendrera aucun surcoût pour le PETR. William Joffrain présente le projet de logo (stade esquissé).

L'ensemble des membres du comité s'accordent à dire que le symbole des remparts doit être retravaillé car il ressemble davantage à une tour et sa position centrale est trop marquée.

### **Délibération n°2017-040 - Objet : stratégie du PETR en matière de communication**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

L'objectif pour le PETR est de mettre en place une communication globale qui sera déclinée pour ses différents volets : Stratégie territoriale -SCoT, Economie, Tourisme. L'objectif est de créer une identité commune forte pour tout ce qui touche à l'ensemble du territoire du pays de Langres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve la stratégie de communication ainsi présentée.

## 5. STRATEGIE TERRITORIALE

### **5.1. DELIBERATION : ORGANISATION POLYCENTRIQUE DU PETR**

#### **Délibération n°2017-041 - Objet : organisation polycentrique du PETR du Pays de Langres**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la réunion collective du 31 mai 2017 ;*

*Dans l'attente de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Marne qui se réunira le 04 juillet 2017 ;*

*Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne qui se réunira le 04 juillet 2017 ;*

Afin que les Communautés de Communes membres s'approprient mieux les enjeux du PETR, une organisation polycentrique est proposée à compter du 01 octobre 2017, soit un dispatching de l'équipe du PETR au sein des trois Communautés de Communes.

Les objectifs sont les suivants :

- meilleure collaboration entre les élus communautaires,
- meilleure collaboration entre les services des Communautés de Communes et l'équipe du PETR, par l'intermédiaire de personnes ressources au sein des Communautés de Communes
- économies de fonctionnement.

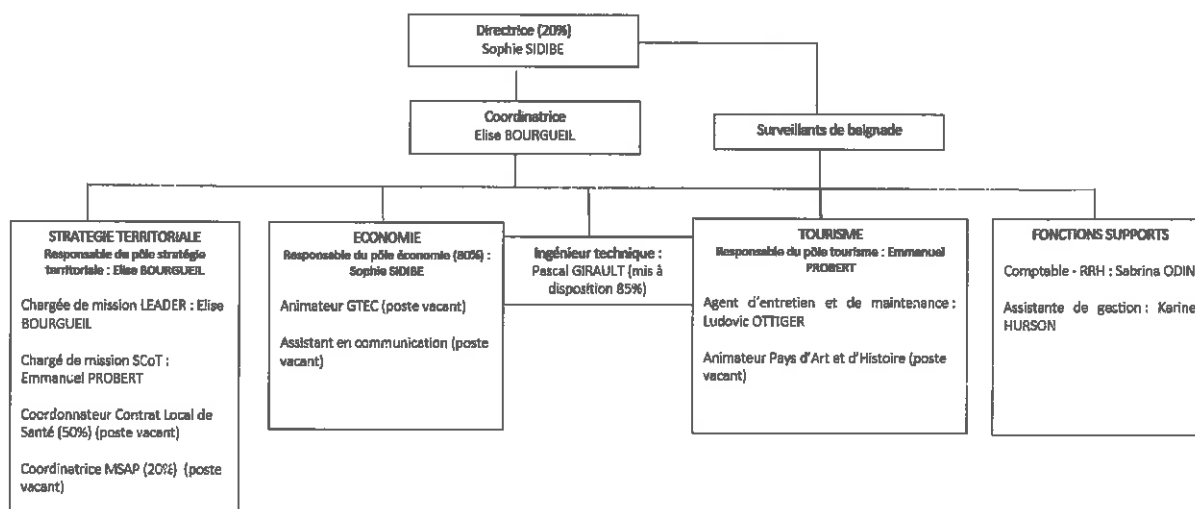
Cette organisation, qui exclut toute relation hiérarchique entre le PETR et les Communautés de Communes, et vice-versa, est proposée à l'expérimentation pour deux ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'organisation polycentrique des services du PETR du Pays de Langres suivante :

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### Organigramme du PETR à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017



Un agent en situation de disponibilité : Bruno PERQUIN

### Organisation géographique des services du PETR à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017

EPCI de rattachement	Communauté de communes d'Aubeville, Vignonne et Montsaugonnais		Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne les Bains			
	Résidences administratives	17, Chemin des Bureaux 52 190 LE MONTSAUGONNAIS	Maison des services au public 16, Rue de la Libération 52 600 CHALINDREY	215, Avenue du 21 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 52 200 LANGRES	109, Rue du Port 52 200 CHAMPIGNY- LES-LANGRES	27, Avenue de Langres 52 140 VAL-DE- MEUSE
Pôles de rattachement	Pôle Stratégie territoriale - Fonctions supports		Pôle Tourisme - SCoT - Ingénieur technique		Pôle Stratégie territoriale	
Agents / postes	Elise Bourgueil Sabrina Odin Karine Hurson Coordinatrice MSAP (poste vacant)	Sophie Sidibé Animateur GTEC (poste vacant) Assistant en communication (poste vacant)	Emmanuel Probert Pascal Girault	Ludovic Ottiger	Coordonnateur Contrat Local de Santé (poste vacant)	Animateur Pays d'Art et d'Histoire (poste vacant)
Autres locaux professionnels	Salle de réunion - Bureau de passage à Langres (bâtiment arrière de l'Hôtel de ville)					

- décide de mettre en place cette nouvelle organisation à compter du 01 octobre 2017, pour une durée expérimentale de 2 ans
- décide, en accord avec les Communautés de Communes, que l'accueil des agents se fera à titre gracieux
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette nouvelle organisation.

## 6. FINANCES

### 6.1. DELIBERATION : DBM DIAGNOSTIC SANTE

Le recours à un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic santé sur le pays de Langres est une volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette demande n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget, les crédits n'y ont donc pas été inscrits. Il convient donc de procéder à leur inscription en dépenses et en recettes. Ce diagnostic pourra être financé à hauteur de 80% par les fonds européens LEADER et



## PETR DU PAYS DE LANGRES

l'ARS. Ce travail sera suivi par le coordonnateur du Contrat Local de Santé qui sera recruté prochainement (date prévisionnelle 1<sup>er</sup> septembre).

### **Délibération n°2017-042- Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget principal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;*

*Considérant que, afin d'élaborer son Contrat Local de Santé, le PETR doit réaliser un diagnostic santé sur le pays de Langres, et que cette dépense n'était pas inscrite au budget primitif 2017,*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°1 du Budget principal suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	12 450,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64131-020 : Rémunérations	2 490,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74718-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 490,00 €
R-7477-020 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 470,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotation, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 960,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 490,00 €</b>	<b>12 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 960,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 960,00 €</b>		<b>9 960,00 €</b>

### **6.2. DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION INGENIERIE CR GRAND EST**

Comme pour l'année 2016, le Conseil Régional souhaite poursuivre le soutien à l'ingénierie locale, pour garantir l'émergence de projets. La Région poursuit son accompagnement à cette ingénierie fondamentale pour permettre un maintien de capacité de prospective et d'animation du dialogue avec la société civile dans les territoires. Le cadre d'intervention s'applique à l'ingénierie généraliste et/ou thématique, hormis celle faisant l'objet de dispositifs spécifiques définis par ailleurs.

Les postes de chargés de mission généralistes ou thématiques, dans la limite de trois par territoire, sont éligibles (masse salariale, frais de déplacement, frais d'environnement, frais de communication et frais de formation, plafonnés à 50 000 €/poste).

Il est proposé au Comité syndical de solliciter le Conseil Régional et d'autoriser le Président à faire la demande de subvention nécessaire pour le financement des postes, des trois postes suivants :

- poste de Direction – Responsable Economie,
- poste de Chargé de mission SCoT – Tourisme,
- poste d'Animateur GTEC.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### Délibération n°2017-043 - Objet : demande de subvention ingénierie 2017 Région Grand Est

Le Président expose :

Comme pour l'année 2016, le Conseil Régional souhaite poursuivre le soutien à l'ingénierie locale, pour garantir l'émergence de projets. La Région poursuit son accompagnement à cette ingénierie fondamentale pour permettre un maintien de capacité de prospective et d'animation du dialogue avec la société civile dans les territoires. Le cadre d'intervention s'applique à l'ingénierie généraliste et/ou thématique, hormis celle faisant l'objet de dispositifs spécifiques définis par ailleurs.

Les postes de chargés de mission généralistes ou thématiques, dans la limite de trois par territoire, sont éligibles (masse salariale, frais de déplacement, frais d'environnement, frais de communication et frais de formation, plafonnés à 50 000 €/poste).

Il est proposé au Comité syndical de solliciter le Conseil Régional et d'autoriser le Président à faire la demande de subvention nécessaire pour le financement des postes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
Décide d'autoriser le Président à faire la demande de subvention auprès de la Région Grand-Est comme suit et à signer toutes pièces utiles dans ce cadre :

- poste de Direction – Responsable Economie,
- poste de Chargé de mission SCoT – Tourisme,
- poste d'Animateur GTEC.

## 7. INFORMATIONS DU PRESIDENT

### 7.1. DISPOSITIFS DE LA REGION GRAND EST : POINT D'INFORMATION

La Région Grand Est a acté ses dispositifs à destination des territoires ruraux.

Il n'y aura pas de contractualisation entre la Région et les territoires de projets. Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs dossiers au fil de l'eau auprès du service aménagement des territoires. Le Pacte pour la ruralité se traduit sous forme d'une bonification de l'aide régionale à condition que le maître d'ouvrage soit identifié dans le zonage défini.

Concernant le territoire du pays de Langres, sont identifiés dans le zonage comme bourgs structurants :

- les villes de Langres, Chalindrey et Fayl-Billot.

### Dispositifs régionaux – aménagement des territoires

Dispositifs	Projets	Opérations éligibles	Bénéficiaires
<b>Soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale</b> ⇒ Une seule aide sera accordée par commune sur la période 2017-2021 ⇒ Bonification de l'aide dans le cadre du Pacte pour la ruralité	Projets d'investissements en faveur du maintien et du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie	Aménagements urbains, paysagers, de plein-air hors VRD Construction, réhabilitation ou extension de bâtiments nécessaires à l'installation de nouveaux services à la population ou développement de l'offre de loisirs	CCAVM et ses communes CCGL et ses communes hors Ville de Langres CCPCVARBLB et ses communes Aide régionale de 15 à 25% (plafond de 75 000 à 125 000 €) selon potentiel financier et effort fiscal du maître d'ouvrage
<b>Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural</b>	Soutien aux investissements	Décrire une démarche globale de redynamisation et les modalités d'animation territoriale pour sa mise en œuvre / diagnostic territorial obligatoire, une stratégie en cohérence avec un projet de territoire + description de la	Chalindrey, Langres, Fayl-Billot Aide régionale bonifiée jusqu'à 500 000 € / projet

## PETR DU PAYS DE LANGRES

		gouvernance entre le bourg structurant et son EPCI de rattachement	
<b>Etude stratégique visant à définir le projet de redynamisation</b>	Diagnostic de territoire, définition d'une stratégie, animation et concertation mises en place, programme d'actions	Prestation externe pour la réalisation d'une étude	Chalindrey, Langres, Fayl-Billot ou leur EPCI de rattachement  Aide régionale 40% plafonnée à 40 000 €
<b>Redynamisation des bourgs structurants : soutien aux investissements publics</b>	Investissements concourant à la redynamisation et au renforcement des fonctions de centralité, identifiés dans le cadre d'une stratégie de redynamisation	Construction, extension, rénovation d'équipements (multi-activités, culturels ou socio-culturels) Aménagements urbains et paysagers qualitatifs (cheminement doux, piste cyclable, mobilier urbain...) hors parking, VRD	Chalindrey, Langres, Fayl-Billot ou leur EPCI de rattachement  Aide régionale bonifiée taux maxi 40% plafond à 150 000 €
<b>Traitement et requalification des friches (militaires)</b>	Aménagement de projets structurants revalorisant et réutilisant la friche hors VRD sont éligibles les études, la déconstruction, clos-couvert, dépollution, les aménagements		Ville de Langres ou EPCI de rattachement  Aide régionale bonifiée plafonnée à 500 000 €
<b>Politique de la ville – quartier QPV</b>	Projets d'investissement avec impact au moins à l'échelle du QPV	Création et réhabilitation d'équipements culturels, sportifs, socio-culturels dédiés à la petite enfance ou l'accueil périscolaire Aménagements d'espaces publics hors VRD	Ville de Langres ou EPCI de rattachement  Aide régionale : - Création et réhabilitation 20% plafonné à 300 000 € - Aménagements d'espaces publics 10% plafonné à 100 000 €

La Région a également validé son dispositif de soutien à l'ingénierie pour la période 2018-2021. Pour le PETR du Pays de Langres, deux postes pourront être soutenus (deux agents à 100% sur une mission dédiée hors SCOT et LEADER) à hauteur de 50% et dans la limite de 30 000 € par poste. Les agents en situation de mise à disposition ne sont pas éligibles au dispositif.

Même si Charles Guené souligne l'évolution du positionnement de la Région Grand Est d'intégrer les 3 EPCI du pays de Langres dans le zonage du Pacte pour la ruralité, il regrette que le PETR ne soit pas reconnu en tant qu'outil de développement. Il espère que le cadre régional et national seront amenés à évoluer et que le dispositif régional sera clarifié.

Yves Doucey déplore également le fait que les échelons commune et communauté de communes soient privilégiés. Pour avoir assisté à diverses réunions régionales et suivi le dossier du Pacte pour la ruralité, il lui semble primordial de rappeler au Président de la Région Grand Est les engagements pris en début de mandature.

### 7.2. ACCUEIL DE STAGIAIRES AU SEIN DU PETR

Le PETR accueille actuellement deux stagiaires : Alexandre Bocquillon (stage développement du modèle de données « Itinéraires de randonnée » du pays de Langres) de mai à juillet 2017 et Florent Pierre (appui à la gestion de projets d'aménagement) de juin à septembre 2017.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 7.3. LISTE DES MARCHES PASSES PAR LE PETR

2016-06	150	Signalétique touristique d'interprétation Montsaingon	Travaux	4 715,17 €		
		Lot 1 - Fourniture		SIGNATURE SAS	11/07/2016	3 300,00 €
		Lot 2 - Pose		SIGNATURE SAS	11/07/2016	1 415,17 €
2016-07	Fonctionnement/SC	Développement de la marque territoriale "made in pays de Langres	Services	GRAND PAVOIS	19/07/2016	4 100,00 €
2016-08	Fonctionnement /E	Etude faisabilité et de développement d'un pôle recyclage en pays de Langres	Services	SEMAPHORES	22/07/2016	48 250,00 €
2016-09		Accompagnement des communes à la mise en place du O phyto	Services	190 000,00 €		
		Lot 1 - Sensibilisation et communication		GARE	06/10/2016	63 100,00 €
		Lot 2 - Etat initial et diagnostic, préconisations et évaluation		GARE	06/10/2016	126 900,00 €
2017-01		Entretien Espaces Verts 2017-2019	Accord cadre	Entr'in 52	03/04/2017	44 000,00 €
2017-02		Contrôle Maintenance Aire de Jeux	Services	AJBM	29/05/2017	2 380,00 €
2017-03		Elaboration du SCOT	Services	210 847,50 €		
		Lot 1 - Accompagnement à l'élaboration du SCOT		URBICAND	06/04/2017	134 900,00 €
		Lot 2 - Volet environnement		ADT	06/04/2017	75 947,50 €
2017-04		Maîtrise d'oeuvre aire camping-car	Services	BEREST	14/04/2017	11 454,00 €

### 7.4. FETE DES ASSOCIATIONS A LANGRES

Cette année, la fête des associations aura lieu **le samedi 2 septembre** à la salle Jean-Favre, au complexe sportif Gustave Blanchard et à Aqualangres. Une soixante d'associations, culturelles, sportives ou de loisirs, sont déjà inscrites. Les sites seront ouverts au public tout au long de l'après-midi.

### 7.5. CALENDRIER DES REUNIONS DU PETR

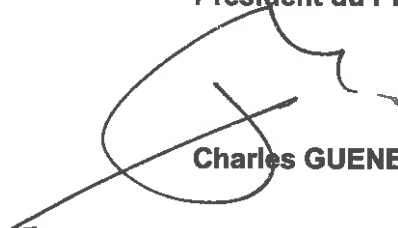
- LEADER – Comité technique : 14 juin à 17h au PETR,
- SCOT – Journée Paysage : 29 juin 2017 de 9h à 12h30 pour la partie Ouest du pays de Langres et de 14h à 17h30 pour la partie Est du pays de Langres,
- SCOT – Atelier Habitat et cadre de vie : 22 juin de 10h à 12h à la salle Jean Favre à Langres,
- SCOT – Atelier Développement : 22 juin de 16h30 à 18h30 à la salle Jean Favre à Langres,
- SCOT – Atelier Mobilité et accès aux services : 23 juin de 10h à 12h à la salle Jean Favre à Langres,
- SCOT – Atelier Environnement : 26 juin de 13h30 à 15h30 à la salle Jean Favre à Langres,
- Commission économie : 28 juin à 18h au PETR,
- Réunion exécutif : 3 juillet à 17h,
- Bureau : 3 juillet à 18h,
- LEADER – Comité de Programmation : 5 juillet à 17h30 à la salle des fêtes de Bourg,
- Commission SCOT : 10 juillet à 18h00,
- Comité syndical du troisième trimestre : 25 septembre à 18h.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.*

**Président du PETR**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' with a horizontal stroke across it, and a long, sweeping tail extending to the left.

**Charles GUENE**

